

Approuvé par la Municipalité de
Bussy-sur-Moudon

le

Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à
Bussy-sur-Moudon

du au

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de
Bussy-sur-Moudon

le

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le

IMPACT – CONCEPT SA
ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ENERGIE

Echelle 1 : 2'000

Format 80.4x55.1 cm

Date	Dessin	Visa
29.03.2022	AD	VB
13.05.2025	CC	VB
10.07.2026	CC	VB

 Péri­mètre communal et pé­ri­mètre du Plan d'affectation communal (PACom)

	Zone centrale 15 LAT	
	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT	
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT	
	Zone de verdure 15 LAT	
	Zone de desserte 15 LAT	Modifications publique du 2
	Zone agricole 16 LAT	Zone
	Zone des eaux 17 LAT	Zone
	Zone de desserte 18 LAT	Zone faible
	Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLU)	

 Objet inscrit à l'inventaire

 Périmètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

----- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

----- Itinéraire SuisseMobile à vélo

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA

Mensurations cadastrales du 7 février 2025
Géodonnées © Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté
le:.....

.....

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

